



PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye du 4 septembre 2025 à 20h45

Date de la convocation : 29 août 2025

Membres en fonction : 11

Membres présents : 6

Membres absents représentés : 2

Membres absents : 3

Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 4 septembre à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Richard FABRE, M. Jean-Michel RONDON.

MEMBRES ABSENTES EXCUSEES : Mme Martine DOU-CHABAS a donné procuration à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA a donné procuration à M. Manuel SICELLO

MEMBRES ABSENTS : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

La séance est ouverte à 20h45.

M. Manuel SICELLO est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE
2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU TE-SDE 04
3. DECISION MODIFICATIVE N°2/2025 - BUDGET SEA
4. DECISION MODIFICATIVE N°2/2025 – BUDGET COMMUNE
5. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV du conseil municipal du 21 juillet 2025 :

Discussions sur les modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2025. Le PV sera représenté au prochain conseil municipal.

1. ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE :

Madame le Maire

Rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'ouverture des plis le 1/8/2025, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 août 2025 pour l'attribution des lots concernant les travaux de restructuration des locaux de la gendarmerie.

Le bureau d'architectes « Atelier Marchand » a transmis à la commune son rapport d'analyse des offres.

Madame le Maire propose de retenir :

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T.
lot 04 - Menuiseries extérieures	SAS Alpes Provence Menuiseries	31 747.25 €
lot 05 - Cloisons Faux Plafond	SARL Barbieri	13 904.00 €
lot 07 - Isolation extérieure	Technique Développement du second œuvre	109 832.84 €
lot 08 - Carrelage- Revêtements de sols et de murs	SARL Ventura asl carrelage	16 998.91 €
lot 10 - Peinture	SAS Arc en ciel	6 068.34 €
lot 13 - Désamiantage	Delta Désamiantage démolition	12 510.00 €

la proposition de la CAO de relancer la consultation pour le lot 01- Démolition - Gros œuvre – Maçonnerie dans l'existant,

la proposition de la CAO de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le lot - 06 Menuiserie intérieure et le lot 02 Charpente – Couverture – Bardages conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique,

la proposition de la CAO de recourir à la négociation pour le lot 03 - Etanchéité, le lot - 09 Serrurerie, le lot 11 - Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation et le lot -12 - Electricité conformément à l'article 8.3 du règlement de consultation,

VOTE :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS TE-SDE-04

Madame le Maire demande à son 1^{er} Adjoint de présenter le projet,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°05 en date du 02 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Territoire d'Énergie - Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence (TE-SDE04) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- **Modifier la nature juridique du TE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte**
- **Tenir compte des évolutions juridiques ;**
- **Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;**
- **Étendre ses compétences optionnelles.**

Les **modifications juridiques** concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1^{er} juillet 1981 ;
3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts – compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public ;
- Energies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificats d'économies d'énergies CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom - Eclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées. Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SEA:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
023		ordre	Virement à la section d'investissement	+ 23 566,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>23 566.00 €</u>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		777	Quote part subve inv virée au résultat	+ 23 566,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>23 566.00 €</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		139111	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 1 541.00 €
040		139118	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 2 627.00 €
040		13912	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 6 776.00 €
040		1391	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 10 596.00 €
<u>TOTAL</u>				<u>23 566.00 €</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
021		ordre	Virement de la section d'exploitation	+ 23 566,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>23 566,00 €</u>

VOTE :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE :**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		6811	Dotation aux amortissements	+ 2 882,00 €
011		62268	Autres honoraires	- 2 882,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>0.00 €</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
23	175	2315	Installations, matériel	+ 2 882,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>+ 2 882,00 €</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		28041582	Amortissements	+ 1 360,00 €
040		28041512	Amortissements	+ 1 522,00 €
<u>TOTAL</u>				<u>+ 2 882,00 €</u>

VOTE :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

5. QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire donne différentes informations :

Situation financière de la commune

La commune fait face à une situation financière tendue du délai prolongé pour la vente du camping.

Travaux de la gendarmerie : Madame le Maire souligne que tous les efforts sont déployés afin que les travaux puissent commencer à l'automne, mais certains lots restent à attribuer.

Terrain Saint-Laurent :

Echanges entre élus sur le démarrage des travaux ou pas sur le terrain de St Laurent.

Discussion sur l'utilisation d'une subvention obtenue pour remettre en état un terrain dégradé, avec des préoccupations concernant le financement et la planification.

- Subvention obtenue le 15 décembre 2023, avec un délai de 5 ans pour finaliser le projet
- Objectif : Remise en état du terrain et création de places de parking

Dans le futur : Possibilité d'intégration au Plan d'Alimentation Territoriale (PAT).

Question sur l'entretien des communs et actions sur bâtiment de la médiathèque

- Intervention d'une société de nettoyage le mercredi pour des travaux de peinture

Projets et réunions à venir

- Présentation du plan d'aménagement forestier le 23/09/25
- Présentation du CERPAM : dossier cabane de l'Aiguille
- Point sur le dossier réservoir du Seuil : M. Manuel Sicello informe que les relevés topographiques sont en cours et proposition de créer deux petits bassins plutôt qu'un grand pour faciliter la construction et éviter les terrains privés.

Travaux d'entretien des gîtes :

Un état des lieux a révélé plusieurs besoins d'entretien.

- Travaux nécessaires sur les terrasses de devant
- Réparations du platelage à l'arrière
Ou création d'un chemin simple avec sable et pavés (1m x 2m) pour remplacer les planches cassées

Travaux de voirie :

- Relance au département 04 pour réparation sur la voirie.

Loyers impayés :

- Envoi du courrier de mise en demeure

Participation à la mutuelle santé pour les agents :

- Proposition de participation de 15 €, délibération à prendre après confirmation du centre de gestion.

Séance levée à 22h32